

Conditions Générales

I - Descriptions et Définition

« Les Aulnettes » est un site particulier sur lequel sont édifiées dix confortables maisons en bois et une piscine ! Le parc est situé dans le sud-ouest de la Vendée, à 10 minutes de La Tranche sur Mer et à 25 minutes des Sables d'Olonne.

Sur un emplacement de environ 400 m², chaque maison offre un espace confortable.

Les maisons existent en deux dimensions :

- Huit maisons de 5 personnes avec 2 chambres (un lit double, lits superposé un lit simple), séjour, cuisine américaine, WC indépendant, salle d'eau (douche), lavabo dans chaque chambre et une terrasse (salon de jardin en bois de teck) couverte et une barbecue fixe, la maison d'une surface totale de 73 m².

- Deux maisons de 7 personnes avec 3 chambres (deux lit double, lits superposé un lit simple), séjour, cuisine américaine, WC indépendant, salle d'eau (douche), lavabo dans chaque chambre, une terrasse couverte, la maison d'une surface totale de 95 m².

Dans le séjour, un canapé (ce n'est pas un lit !) et une table de huit personnes, une sono (radio/cd). La cuisine avec 4 plaques de cuisson, réfrigérateur, grille-pain, cafetière électrique, gril/micro onde et un lave-vaisselle. Dans les chambres une literie de haute qualité vous assure un sommeil réparateur, avec des sommiers de grandes dimensions ! 2.00 x 0.90 m pour les lits simples ou superposés et 2.00 x 1.60 m pour les grands lits. Une lave-linge (5,00 euros) est mise à votre disposition dans le parc.

II - Nos tarifs comprennent

La location des torchons, des serviettes de bain (ces dernières ne doivent pas être utilisées en dehors des maisons) et les draps. Changement chaque semaine.

Le ménage en fin de séjour. *1)

La consommation d'eau et d'électricité (selon une base de 60 KWh et 6 m³ par semaine/5 personnes, maximum).*2)

La taxe de séjour.

Usage de la piscine et des chaises longues autour, pendant les heures d'ouverture.

*1) Compté pour un séjour de deux semaine en haut saison minimum. Si la maison sera louer qu'une semaine en haute saison, faut compter 100 euros de plus.

*2) Pour chauffer nous avons à votre disponibilité les radiateurs électriques (2 euros par jour) et/ou les poêles pétrole - 10 euros par charge pleine (environ cinq litres).

III - Pour les réservations.

Après une demande de réservation, nous vous enverrons une confirmation de votre demande. En fonction des disponibilités, nous vous enverrons un refus ou le contrat de location.

Nos conditions générales faisant partie intégrante du contrat, le locataire confirme en signant le présent contrat qu'il a lu et accepté les présentes conditions générales.

Le locataire s'engage également à respecter le règlement intérieur du parc.

info@les-aulnettes.com

Les Aulnettes se réserve le droit de refuser une réservation à tout moment sans préavis.

IV - Conditions Générales Spécifiques

Conditions de Règlement

Les réservations seront enregistrées après réception d'un exemplaire des Conditions Générales et des deux exemplaires signés du contrat de location, accompagnés d'un chèque représentant 25 % du prix du séjour à titre d'arrhes.(Endors la haute saison, les maisons peuvent être loué à la nuit avec un minimum de 2 nuits. Ce genre de location, doit être réservé au moins 24 heures auparavant).

Le solde devrait être payé au plus tard 30 jours avant votre arrivée.

Si le total des frais n'est pas payé au plus tard 30 jours avant votre arrivée, la réservation sera considérée comme résiliée. Dans ce cas, ou dans le cas d'une annulation active au moins 30 jours avant la date d'arrivée prévue, les arrhes versées seront conservées.

Une caution d'un montant de € 250, devrait être payé à l'arrivée.

Annulation de réservation

Au cas où l'annulation est faite moins de 30 jours avant votre arrivée, les montants réglés ne donnent pas lieu à remboursement et sont conservés par Les Aulnettes en dédommagement

Au cas où l'annulation est faite par « Les Aulnettes », sauf cas de force majeure, les sommes perçues seront remboursées.

En cas d'annulation, Les Aulnettes n'accepte pas la subrogation.

Un contrat de location entre Les Aulnettes et le client ne concerne que les deux parties et ne devrait jamais être transféré ou vendu en privé.

Arrivée – Départ

La location débute à **16.30 heures** le jour d'arrivée, jusqu'au **10 heures** le jour du départ, sauf disposition contraire expressément convenue par écrit

L'accueil au parc est limité jusque à **21.00 heures**.

En cas d'une arrivée plus tard que prévu, il est impératif d'informer « Les Aulnettes » le plus tôt possible ! Sans information, nous gardons votre logement jusqu'au lendemain matin 10 heures, au-delà nous considérons votre absence et votre défaut d'information comme une résiliation de votre location qui ne donnera lieu à aucun remboursement.

Ni une arrivée plus tard que prévu, ni un départ plus tôt que prévu, ne donnera droit à aucun remboursement.

Un départ tardif au-delà de 10 heures donnera lieu au règlement d'une journée supplémentaire de location qui sera débitée sur le montant de la caution.

Les dommages et dégâts de toutes sortes seront déduits de votre caution lors de votre départ. Si le montant des dommages et dégâts dépasse celui de votre caution, le surplus vous sera réclamé. La caution de 250 Euros, ne donnera pas lieu à une rémunération au profit du locataire.

Votre location est déjà contrôlée par Les Aulnettes et prêt à être utilisé dès votre arrivée. Si en dépit de notre contrôle vous constatiez des imperfections, nous vous conseillons de les nous signaler dès votre arrivée ou dans les vingt-quatre heures suivant, afin d'éviter d'en assumer la responsabilité.

Vous devez laisser la maison et son emplacement, tant pendant votre séjour, qu'à votre départ, libres et propres

V – Responsabilités

« Les Aulnettes » n'est pas responsable en cas de vol, perte ou de dégradation de vos biens sur le parc.

VI - Recours

Le Locataire renonce à tous recours contre l'Exploitant et à toutes poursuites et à toutes demandes de dommages ou de restitution de sommes perçues au titre de la présente location quant à leurs conséquences, tant pour l'humidité, les inondations, tempêtes, ouragans, neige, grêle, mauvaises conditions climatiques, catastrophes naturelles, effondrement ou pollution, et tous vices quelconques, que pour les troubles de jouissance provenant d'autres utilisateurs, locataires ou tiers quelconques (s'obligeant à s'adresser à ceux-ci pour les faire cesser), ou l'arrêt de fonctionnement des services publics.

Le Locataire fait son affaire personnelle de la surveillance des lieux loués, l'Exploitant ne pouvant en aucun cas et à aucun titre être considéré comme gardien du parc, ni comme responsable des vols ou détournements dont le Locataire pourrait être victime dans les lieux loués.

VII - Réclamations des tiers

VII - 1. Le Locataire doit faire son affaire personnelle à ses risques, périls et frais, sans que l'Exploitant puisse être inquiété ou recherché, de toutes réclamations faites par les autres locataires ou tiers, notamment en raison de bruits ou odeurs causés par lui, les occupants de sa maison, ou par des appareils lui appartenant.

Au cas néanmoins où l'Exploitant aurait à payer des sommes quelconques du fait du Locataire, celui-ci serait tenu de les lui rembourser sans délai.

VII - 2. Le Locataire fait son affaire personnelle de tous dégâts causés aux emplacements loués et aux normes, ainsi que de tous troubles de jouissance causés par lui ou les personnes qui l'accompagnent, les autres locataires ou les tiers, et se pourvoit directement contre les auteurs de ces troubles sans que l'Exploitant puisse être recherché.

VIII - Interruption dans les services collectifs

L'Exploitant ne pourra être rendu responsable des irrégularités ou interruptions dans le service des eaux, du gaz, de l'électricité, de l'assainissement ou dans tout autre service collectif analogue extérieur au parc, l'Exploitant n'étant pas tenu, au surplus, de prévenir le Locataire des interruptions.

IX – Règlement Intérieur

Le Règlement Intérieur de « Les Aulnettes » complet, dont quelques règles sont affichés ci-bas, et qui est dans son intégralité à consulter dans l'Accueil/foyer, fait entièrement parti des Conditions Générales.

Dans l'enceinte du parc et particulièrement de la piscine et de la pataugeoire, les enfants seront sous la seule responsabilité de leurs parents ou des adultes les accompagnant.

Les résidents s'engagent à assurer une bonne tenue à leur emplacement, à ne pas procéder à des aménagements, à ne pas y entreposer des auvents, des tentes, des véhicules et à laisser libre les voies d'accès.

Les voitures ne garer que sur les emplacements /gravier visés, jamais sur la pelouse.

Ils s'engagent également à ne pas gêner de quelque manière que ce soit, la paisibilité des résidents du parc.

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés en juillet et août. En dehors de cette période une dérogation peut être accordée.

X – Résiliation

En cas de non-respect des Conditions Générales et/ou du Règlement Intérieur et/ou du Contrat de Location ci-après, la convention peut être résiliée de plein droit par « Les Aulnettes » sans donner droit à aucun remboursement.

XI – Loi applicable

En cas de litige, concernant l'exécution des présentes et de leurs suites, la loi française est applicable.

XII – Divisibilité

Si certaines dispositions de ces conditions générales sont déclarées nulles ou partiellement non valides, ou s'il s'avère que ces conditions générales laissent un vide juridique, les autres dispositions gardent toute leur force et leur portée.

« Les Aulnettes »

Société JARD GROEP

111 Rue de la Mare, Les Rabouillères,

Longeville sur Mer 85560

Malgré tous nos soins, des imperfections sont toujours possibles. Merci de nous en faire part pour pouvoir améliorer votre séjour et les séjours suivants.